Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur:

Collège Jean de la Varende 1 Route de Martragny 14480 CREULLY Tél: 02 31 80 10 84

Fax: 02 31 08 10 78 Courriel: int.0140042v@ac-caen.fr

Objet du marché: Classe découverte montagne en Haute Savoie - Niveau 5ème

Type d'avis: Avis d'appel public à concurrence Type de procédure: Procédure adaptée

Catégorie: Service

Date et heure limite de dépôt et réception des offres : mercredi 17 juin 2021 à 12h00

Personne chargée du dossier : Madame GETUAH, Adjoint-gestionnaire

MARCHES PUBLICS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

I – Type de marché : Marché de Services - Procédure adaptée (Art.28 du CMP)

II - Organisme qui passe le marché :

Madame ROMMÉ, Principale Collège Jean de la Varende 1 Route de Martragny 14480 CREULLY

III – Objet du marché : Transport et séjour à la montagne (Haute-Savoie)

Le marché est divisé en 2 lots :

Lot 1 – Séjour à la montagne Lot 2 – Transport

IV – Caractéristiques principales : voir le descriptif annexé au présent règlement.

NB : sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits.

V – a) Les offres seront présentées :

- Sous la forme de devis détaillés, selon le descriptif des besoins fournis en annexe, accompagnés de la description des services associés.
- Elles indiqueront les conditions d'annulation et de permutation des personnes participant au voyage.
- Elles seront exprimées en euros hors taxes et toutes taxes comprises.
- Les candidats pourront proposer au maximum une variante avec l'offre de base.
- Les candidats préciseront les conditions particulières de report ou d'annulation en cas de décision ministérielle française d'interdiction des voyages scolaires pendant la période prévue.
- La proposition devra prévoir l'assurance annulation pour l'ensemble du groupe.
- Clause de révision de prix : les prix sont fermes.

b) Règlement :

- La commande deviendra effective à réception, en retour, du présent règlement de consultation signé.
- Le titulaire pourra recevoir une avance de 70 % du montant du voyage, le solde intervenant à réception des documents de voyages ou après service fait.
- Les règlements se font par virements administratifs.

VI - Conditions de participation :

Les candidats produiront à l'appui de leur candidature :

- la copie du ou des jugements prononcés s'ils sont en redressement judiciaire ;
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'ils n'entrent dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics (ou DC5) ;
- les pièces prévues par les articles D.8222-4 et D.8222-5 du code du travail dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé,

Les candidats retenus devront être en mesure de justifier qu'ils ont satisfait à leurs obligations fiscales et sociales et de fournir les pièces mentionnées aux articles R324-4 ou R324-7 du code du travail (ou DC6 et DC7) ;

VII - Remise des propositions.

Les propositions seront remises sur la plateforme de publication aji-france.com **avant le mercredi 17 juin à 12h00**.

Le Règlement de consultation ainsi que le Cahier des charges devront être retournés signés.

VIII - Critères de choix

Les offres seront jugées selon les critères pondérés suivants :

- prix: 50 %
- conditions de report et d'annulation : 10 %
- qualité technique et services associés : 40 %

La note de prix (sur 10) est donnée par la formule : 10 x offre moins distante / offre.

Les autres critères seront notés de 0 à 10.

Descriptif du projet de séjour à la montagne

Dates probables : Du lundi matin 18 janvier 2021 au samedi soir 23 janvier 2021 Du lundi matin 8 mars 2021 au samedi soir 13 mars 2021

Pour chaque séjour,

- ✓ Les besoins sont pour un groupe de 50 élèves et 4 accompagnateurs payants (effectifs susceptibles de varier à +/- 5 élèves)
- ✓ Transport aller-retour en car fournir le nom, les références du transporteur ainsi que la capacité du car.
- ✓ Déplacements pour les visites compris dans le prix.
- √ Hébergement, taxe de séjour et pension complète pour 6 jours et 5 nuits (du lundi matin au samedi soir inclus – petit-déjeuner, déjeuner, goûter et dîner - dont un repas comprenant une spécialité savoyarde).
- √ Hébergement à proximité des pistes (moins de 10 minutes en bus).
- ✓ Chambres multiples d'une capacité maximale de 6 personnes.
- ✓ Salle de travail pouvant accueillir la moitié de l'effectif.
- ✓ Un minimum de 70km de pistes de ski alpin.
- ✓ Location des skis, casques et chaussures (skis récents paraboliques pour faciliter l'apprentissage), les forfaits de remontées mécaniques pour 7 demi journées.
- ✓ L'enseignement du ski par 3 moniteurs de ski de l'E.S.I plus les professeurs d'E.P.S présents pour les élèves pendant 6 séquences de deux heures. A la suite de ces deux heures, l'enseignement du ski sera prolongé par les professeurs d'E.P.S pour les élèves volontaires.

- ✓ Une documentation complète pouvant servir de guide de voyage pour les élèves et accompagnateurs.
- ✓ L'adhésion annuelle de l'établissement à l'association (s'il y a lieu).
- ✓ Encadrement par quatre moniteurs BAFA par séjour, encadrant la vie quotidienne, les visites, les veillées et les périodes de loisir-détente.

A indiquer en plus:

- l'assurance annulation individuelle.
- L'assurance annulation collective

Toutes les visites, gratuites ou payantes doivent être réservées et le prix inclus dans l'offre. Le programme pourra faire l'objet de modifications ou de permutations par accord entre le responsable enseignant et le prestataire.

Clause de révision de prix : Les prix sont fermes.

Délai et mode de règlement : Service fait ou à la remise des documents permettant le voyage Règlement par virement bancaire (RIB à fournir avec la facture) (cf art.92 du code des marchés publics).

Délai de paiement : Le délai global de paiement est de 30 jours après réception de facture (cf article 33 du décret n°2008-1355 du 09/12/08 modifiant l'article 98 du CMP).

À Creully, le	. 2020	À	<i>l</i> e	2020

La Principale Le candidat

F. ROMMÉ